

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° CL1017

présenté par
M. Questel, rapporteur

ARTICLE 4

À la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« à la première phrase du premier alinéa de l'article L. 5211-39 ainsi que le compte rendu de la réunion »

les mots :

« au premier alinéa de l'article L. 5211-39 ainsi que le compte rendu des réunions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.